Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260903-20260901_01-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-huit août, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/09/01-01 – Création d'une commission municipale « sécurité - tranquillité »

Rapporteur : Nathalie LE LUHERNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Considérant la nécessité d'assurer une représentation pluraliste des élus au sein de ces commissions ;

Les commissions municipales n'ont qu'un rôle consultatif et émettent des avis destinés à éclairer les décisions du conseil municipal.

Il est proposé de créer la commission suivante :

Commission sécurité :
Hervé LE MIGNON
Michaël FERIR
Mickaël STANGUENNEC
Colette BROHAN-GUYOT
Dominique TIERNY

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260903-20260901_01-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 03/09/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

